Envoyé en préfecture le 22/11/2019

Reçu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID : 077-217703370-20191115-DEL2019_0195-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de **SEINE ET MARNE**

DEL2019_0195

Arrondissement de **TORCY**

COMMUNE DE NOISIEL

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal

Canton de CHAMPS-SUR-MARNE

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019, L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de M. VISKOVIC, MAIRE.

PRÉSENTS :

M. VISKOVIC, M. TIENG, Mme NATALE, M. SANCHEZ, Mme TROQUIER, M. RATOUCHNIAK, M. DIOGO, Mme NEDJARI, M. FONTAINE, M. MAYOULOU-NIAMBA, M. BEAULIEU, Mme ROTOMBE, M. BARDET, Mme MONIER, Mme DAGUILLANES, M. NYA-NJIKE, Mme JULIAN, M. ROSENMANN, Mme DODOTE, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme NAKACH qui a donné pouvoir à M. SANCHEZ
Mme BEAUMEL qui a donné pouvoir à M. VISKOVIC
M. VACHEZ qui a donné pouvoir à M. TIENG
Mme COLLETTE qui a donné pouvoir à Mme DAGUILLANES
Mme CAMARA-SAKHO qui a donné pouvoir à Mme TROQUIER
M. CALAMITA qui a donné pouvoir à M. FONTAINE
Mme VICTOR qui a donné pouvoir à M. RATOUCHNIAK
Mme PELLICIOLI qui a donné pouvoir à M. KRZEWSKI
M. NGUYEN qui a donné pouvoir à M. KAPLAN
M. TATI qui a donné pouvoir à M. BEAULIEU

ABSENTS, EXCUSÉS : M. DRAME, Mme PHAM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme MONIER

Point 14: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR.

Envoyé en préfecture le 22/11/2019 Recu en préfecture le 22/11/2019

Affiché le

ID: 077-217703370-20191115-DEL2019_0195-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2019,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 04/11/2019,

ENTENDU l'exposé de M. VISKOVIC, MAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ.

APPROUVE de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Libellé du grade	Existant	Proposition		Effectif
		Création	Suppression	total du grade
Adjoint technique territorial	100	1		101

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Mathigu

Publié au RAA le

2 2 NOV. 2019